



**SMAS**

Renforcer la gestion durable du système aquifère sénégalo-mauritanien  
pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées  
au changement climatique

**RENFORCER LA GESTION DURABLE DU SYSTEME AQUIFERE SENEGALO - MAURITANIEN  
POUR ASSURER L'ACCES A L'EAU DES POPULATIONS CONFRONTEES  
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

---

**TERMES DE REFERENCE**

pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) National(e) pour le développement de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) pour les Eaux Souterraines de la portion nationale du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)  
*(Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal)*

**[AC/OSS/SMAS\_Développement-ADT/160725-26]**

**Juillet 2025**

## 1. CONTEXTE

L'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) est une organisation à caractère internationale à vocation africaine, créée en 1992 et basée à Tunis depuis 2000. Il compte parmi ses membres 35 pays (28 pays africains<sup>1</sup> et 7 pays non-africains), 13 organisations régionales, des organisations des Nations Unies. L'OSS a pour mission d'appuyer ses pays membres africains dans la gestion durable de leurs ressources naturelles dans un contexte de changement climatique particulièrement défavorable. Son action se situe principalement dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches de l'Afrique.

Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir la gestion durable des ressources en eau, l'OSS se concentre sur la gestion concertée des aquifères transfrontaliers en Afrique, dont le Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS)<sup>2</sup>, partagé entre la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Ce système aquifère revêt une importance cruciale pour la subsistance des populations locales, notamment dans les régions arides où les ressources en eau sont limitées. Cependant, la surexploitation des nappes et les risques de pollution des eaux souterraines posent des défis majeurs.

En mai 2020, un Groupe de Travail Régional (GTR) pour la coopération transfrontière sur le Bassin aquifère Sénégal-Mauritanien (BASM) a été mis en place et constitué par les 4 Etats partageant le bassin (Gambie, Guinée Bissau, Mauritanie et Sénégal), l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)<sup>3</sup>, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)<sup>4</sup> et l'OSS associés à ce dialogue régional. Il a pour mandat de renforcer la coopération transfrontière entre les pays du BASM et d'encourager ces Etats et les Organismes de Bassins Transfrontaliers (OBT) à instaurer un mécanisme pérenne de gestion concertée transfrontière sur le BASM. Le dialogue régional sur le SMAS est actuellement facilité et soutenu par plusieurs organisations internationales, notamment le Geneva Water Hub, le Secrétariat de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (UNECE) et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC).

Depuis sa mise place, le GTR s'était engagé dans une phase de conception d'un programme conjoint et d'un plan d'action visant à remplir le mandat qui lui a été confié. Ce programme a été validé par les ministres des quatre pays en septembre 2021.

Le projet SMAS « Renforcer la gestion durable du Système Aquifère Sénégal - Mauritanien pour assurer l'accès à l'eau des populations confrontées au changement climatique » s'inscrit dans le cadre du programme du GTR et sera mis en œuvre en étroite synergie avec celui-ci. La Fiche d'Identification du Projet (PIF) a été élaborée avec le PNUE, et approuvé par le FEM en novembre 2021 à l'issue d'un long processus de consultation, d'élaboration et de révision. Il s'en est suivi le développement du document du projet SMAS selon le même processus, approuvé par le GEF en juin 2022. La convention de financement a été signée en janvier 2024, marquant le début officiel du projet financé par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) via le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le projet a été officiellement lancé en juillet 2024 au Sénégal.

Ce projet régional a pour objectif de promouvoir la coopération entre les quatre pays (La Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal) et à renforcer la capacité institutionnelle pour la protection et la gestion durable de l'aquifère transfrontalier sénégal-mauritanien afin d'améliorer la sécurité hydrique et alimentaire ainsi que la résilience face au changement climatique. L'OSS est l'Agence d'exécution principale du projet et travaillera en étroite collaboration avec les agences nationales des pays participants, et les organisations de bassin transfrontalières telles que l'OMVG et l'OMVS.

---

<sup>1</sup> Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal, Somalie, Soudan, Tchad & Tunisie

<sup>2</sup> Système Aquifère du Sénégal-Mauritanien : Acronyme réservé au projet financé par le GEF

<sup>3</sup> Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG)

<sup>4</sup> Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Dans le cadre du projet SMAS, une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) sera réalisée pour identifier les principaux défis et opportunités liés à la gestion durable du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS). Cette ADT constituera une base technique essentielle pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) du SMAS.

Pour alimenter l'ADT régionale, des ADT nationales seront élaborées dans chaque pays participant (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal). Ces analyses nationales s'appuieront sur plusieurs études thématiques couvrant les impacts du changement climatique, l'environnement, la socio-économie et le cadre juridique.

Des consultants nationaux seront recrutés dans chaque pays pour mener ces études spécifiques, avec le soutien des Comités nationaux interministériels, afin d'assurer la qualité et la pertinence des analyses à l'échelle locale. Ce présent document concerne les Termes de Référence (TDR) pour le recrutement d'un(e) consultant(e) national(e) pour développer l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) pour les eaux souterraines partagées de la portion du SMAS dans le pays.

## 2. OBJECT

L'objet de cette consultation est de réaliser une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) approfondie du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS), afin d'identifier les problématiques transfrontalières majeures, d'en comprendre les causes et impacts, et de formuler des recommandations stratégiques pour une gestion concertée et durable des ressources en eaux souterraines. Il s'agira de :

- Identifier les causes et impacts des problématiques transfrontalières prioritaires, en intégrant les interactions avec les activités anthropiques et les changements climatiques, tout en évaluant les écosystèmes associés ;
- Évaluer les cadres institutionnels, juridiques et réglementaires existants, en mettant en évidence les incohérences, les chevauchements et les lacunes pour améliorer la gestion nationale et transfrontalière des eaux souterraines ;
- Proposer des recommandations stratégiques et des orientations concrètes, pour harmoniser la gouvernance transfrontalière, élaborer le Programme d'Action Stratégique (PAS) et renforcer les mécanismes de concertation entre les pays concernés.

## 3. L'APPROCHE ADT/PAS DU FEM

La démarche de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT)/Programme d'Action Stratégique (ADT/PAS) préconisée par le FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) est un processus hautement collaboratif (en impliquant pleinement les principales parties prenantes concernées) qui s'est révélé être un outil de planification stratégique majeur pour les projets du FEM relatifs aux Eaux internationales au cours des 20 dernières années.

L'ADT est la composante analytique (et technique) qui identifie et analyse les problèmes environnementaux de nature transfrontalière, leurs impacts et leurs causes. L'ADT se base sur les informations techniques et scientifiques disponibles et vérifiées, pour examiner l'état de l'environnement et les causes profondes de sa dégradation. L'analyse est effectuée de façon trans-sectorielle en se focalisant sur les problèmes transfrontaliers sans ignorer les préoccupations et les priorités nationales. L'ADT est un mécanisme destiné à aider les pays participants à "se mettre d'accord sur les faits" et à créer une confiance mutuelle autour de problèmes communs. L'ADT fournit la base factuelle pour la formulation d'un PAS.

Le PAS est un document de politique négocié qui devrait être approuvé au plus haut niveau de tous les secteurs concernés du gouvernement. Il établit des priorités d'action claires (par exemple, des réformes politiques, juridiques, institutionnelles ou des investissements) pour résoudre les problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés dans l'ADT.

Les composantes de l'ADT et du PAS doivent être hautement collaboratifs et s'impliquer pleinement avec les principales parties prenantes concernées par le système aquifère.

## 4. LIEN ENTRE L'ADT ET LE PAS

La liaison entre l'ADT et le PAS ou le passage de l'ADT au PAS est une étape essentielle dans le processus ADT/PAS du GEF-IW. Ce lien doit être assez solide afin que les Actions à mener dans le PAS correspondent aux problèmes transfrontaliers prioritaires identifiés durant le développement de l'ADT

Dans ce contexte, les pays ont choisi des thèmes stratégiques qui guideront les projets pilotes de démonstration des meilleures pratiques pour une gestion durable des ressources en eau souterraines partagées. Le choix de ces thèmes s'appuie sur les défis et priorités identifiés dans les études précédentes sur le SMAS. Il s'agit des thèmes suivants :

- Thème n°1 : Gestion efficace des eaux souterraines ;
- Thème n°2 : Réduction de la forte minéralisation des eaux souterraines (fluorures, ...) ;
- Thème n°3 : Lutte contre les pollutions d'origines diverses (minière, domestique, agricole, industrielle) ;
- Thème n°4 : Adaptation aux extrêmes climatiques ;
- Thème n°5 : Gestion/Planification intégrée : Eaux de surface - Eaux souterraines (activités agropastorales).

Pour cela, dans la définition des relations de causes à effets, il est essentiel de déterminer où apparaissent des interventions (ou point de levier) offrant le plus grand potentiel d'influence positive sur le système aquifère transfrontalier. Un point de levier est une place dans un système complexe (dans le cas présent, le SMAS) où un petit déplacement (ou modification) à un moment donné peut produire des changements importants ailleurs.

La détermination de ces points de levier permet ainsi d'identifier les points où des modifications peuvent être apportées au Système. Les points de levier se présentent sous différentes formes : un changement de politique en matière de gestion de la ressource partagée, un changement de technologie (économe en eau), en faveur d'une meilleure préservation de la ressource.

## 5. RESPONSABILITES ET TACHES DU (DE LA) CONSULTANT(E)

Sous la supervision du coordonnateur du projet basé à l'OSS, le(la) consultant(e) national(e) chargé(e) de l'élaboration de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales et les autres experts du projet. Les tâches spécifiques à réaliser incluent :

- Collecter et analyser la documentation pertinente, incluant les rapports, études et travaux produits dans le cadre des activités du Groupe de Travail Régional (GTR) sur le SMAS, ainsi que toute autre source utile pour comprendre les enjeux de gestion transfrontalière des eaux souterraines ;
- Synthétiser les données hydrogéologiques, environnementales, socio-économiques et institutionnelles, en s'appuyant sur les contributions des consultants nationaux et des Comités nationaux interministériels des pays concernés (Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Sénégal) ;
- Effectuer une analyse approfondie des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires nationaux, en mettant en évidence les interactions entre les eaux souterraines et de surface, ainsi que les enjeux liés à la gestion transfrontalière ;
- Identifier les faiblesses dans les cadres de gestion, notamment les lacunes, incohérences et chevauchements, et formuler des propositions pour leur harmonisation dans une perspective de gestion durable et concertée ;
- Intégrer les initiatives pertinentes en cours ou récentes au niveau national, régional et international, en tenant compte des impacts du changement climatique et des pressions anthropiques sur les ressources en eaux souterraines ;



- Conduire des consultations avec les acteurs clés, notamment les ministères, agences publiques, organisations régionales et autres parties prenantes, pour recueillir des données, identifier les défis et proposer des solutions adaptées ;
- Assurer une coordination efficace avec les autres consultants nationaux et experts régionaux, afin de garantir une cohérence et une intégration des contributions dans le cadre de l'ADT ;
- Rédiger un document provisoire de l'ADT, incluant une analyse complète des problématiques transfrontalières, des recommandations stratégiques, et des orientations pour l'élaboration du Programme d'Action Stratégique (PAS) ;
- Présenter les résultats lors d'un atelier national, recueillir les commentaires des participants et intégrer les observations dans une version révisée de l'ADT ;
- Produire un rapport final, intégrant les contributions issues des consultations et de l'atelier national, avec des recommandations stratégiques pour renforcer la gestion transfrontalière des eaux souterraines du SMAS ;
- Soumettre le rapport final à l'OSS pour validation, en garantissant sa conformité avec les objectifs et attentes du projet.

## 6. RESULTATS ATTENDUS

À la fin de la consultation, les résultats suivants auront été atteints :

- Un rapport complet de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) pour les eaux souterraines du Système Aquifère Sénégal-Mauritanien (SMAS) dans le pays est réalisé, selon le modèle de la structure du rapport présenté en Annexe 3 ;
- Une cartographie thématique, incluant les zones vulnérables et les problématiques transfrontalières identifiées est réalisée à l'aide d'outils SIG pour appuyer les recommandations stratégiques ;
- Un document synthétique est présenté lors de l'atelier national de restitution et de validation, permettant de recueillir les observations et de finaliser l'ADT avec les parties prenantes nationales.

## 7. METHODOLOGIE

Le(la) consultant(e) suivra une méthodologie concise et structurée, divisée en étapes principales pour garantir une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) nationale cohérente et alignée sur les objectifs du projet SMAS.

### 7.1. Revue documentaire approfondie

La première étape consistera à analyser les informations disponibles sur le SMAS. Le(la) consultant(e) examinera les rapports existants, les cadres juridiques, les données socio-économiques, environnementales et climatiques. Il/elle identifiera les lacunes et incohérences pour orienter les analyses. Les données issues des travaux du Groupe de Travail Régional (GTR) et d'autres sources pertinentes serviront de base pour structurer les recommandations.

### 7.2. Intégration des résultats thématiques

En collaboration avec les consultants thématiques, le(la) consultant(e) intégrera les analyses pour élaborer une vision globale des problématiques transfrontalières. Il établira des liens entre les thématiques clés (socio-économie, environnement, climat, gouvernance) et proposera des recommandations stratégiques alignées sur les priorités nationales et régionales.

Par ailleurs, le(la) consultant(e) devra intégrer ces étapes dans une démarche participative. Cela implique la collaboration étroite avec les parties prenantes nationales et locales, y compris les Comités nationaux interministériels, le Groupe de Travail Régional (GTR) et les autres consultants thématiques impliqués dans le projet.



La méthodologie devra être explicitement détaillée dans l'offre, en précisant les outils et techniques utilisés, les étapes de collecte et d'analyse des données, ainsi que les mécanismes de consultation et de validation pour garantir des résultats exploitables et conformes aux objectifs du projet SMAS.

## 8. PROFIL ET QUALIFICATIONS DU (DE LA) CONSULTANT(E)

### 8.1. Formation et niveau académique

Le(la) consultant(e) devra être titulaire d'un diplôme universitaire (Master, Ingénieur ou Ph.D.) en gestion des ressources naturelles, hydrologie, géosciences, ou dans un domaine connexe, avec un accent particulier sur les eaux souterraines.

### 8.2. Expérience et compétences requises

Le(la) consultant(e) devra justifier d'une expérience confirmée d'au moins 10 ans et avoir :

- Une bonne compréhension des **principes et approches de la gestion intégrée des systèmes aquifères**, notamment dans un contexte transfrontalier ;
- Une **expérience confirmée dans les processus d'élaboration d'ADT ou de PAS**, incluant la maîtrise des méthodologies du FEM et des meilleures pratiques du FEM IW:Learn ;
- Une expérience avérée dans la **rédaction de rapports de haute qualité**, incluant des analyses techniques et stratégiques adaptées à des contextes complexes ;
- Une expertise dans l'utilisation de méthodologies et outils liés à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Une aptitude à intégrer des dimensions socio-économiques, environnementales et juridiques dans une approche multidisciplinaire ;
- Une excellente maîtrise des logiciels bureautiques courants (MS Word, MS Excel, MS PowerPoint).

## 9. DUREE, LIVRABLES ATTENDUS ET TERMES DE PAIEMENT

### 9.1. Durée de la mission

La durée de la mission est estimée à 75 jours calendaires.

### 9.2. Livrables

Le(la) consultant(e) devra produire les livrables suivants, aux échéances définies dans le tableau ci-après:

- **Livrable 1** : Rapport de démarrage comprenant un plan de travail détaillé, un chronogramme précis et les premières orientations méthodologiques pour la collecte et l'analyse des données nécessaires à l'ADT. Ce rapport devra être soumis dans les **quinze (15) jours** suivant la réunion de cadrage avec l'OSS ;
- **Livrable 2** : Version préliminaire de l'ADT nationale incluant une analyse détaillée des problématiques transfrontalières prioritaires, des recommandations stratégiques, et une carte **thématique** présentant les zones vulnérables et les problématiques transfrontalières identifiées. Ce document doit être soumis **quarante-cinq (45) jours** après la signature du contrat. Il sera présenté lors d'un atelier national ;
- **Livrable 3** : Rapport final de l'ADT nationale structuré selon le modèle présenté en annexe. Ce rapport devra être soumis dans les **vingt (20) jours** après la validation de la version préliminaire (livrable 2).

**Tableau 1 - Liste des livrables et délais**

Livrable	Dates de réception
L1 : Rapport de démarrage.	<b>Quinze (15) jours</b> à compter de la date de signature du contrat et après la tenue de la réunion de cadrage
L2 : Version préliminaire de l'ADT et carte thématique, structuré selon le modèle présenté en annexe 3	<b>Quarante-cinq (45) jours</b> après la signature du contrat
L3 : Rapport final de l'ADT incluant les ajustements issus de l'atelier national de validation	<b>Vingt (20) jours</b> après l'atelier national
<b>Total</b>	<b>75 jours</b>

NB : Les délais réservés à la validation des livrables ne sont pas comptabilisés

### 9.3. Modalités de paiement

Le consultant percevra une rémunération forfaitaire maximale de **7 000 USD** pour l'ensemble de la mission. Le paiement des honoraires sera effectué en deux tranches, selon les modalités suivantes :

**Tableau 2 - Modalités de paiement de la consultation**

Tranche	Conditions de paiements	Montant
<b>Tranche 1</b>	Validation par l'OSS du Livrable L1 (Rapport de démarrage) et du Livrable L2 (Version préliminaire de l'ADT et carte thématique)	<b>50 %</b> du montant total du contrat
<b>Tranche 2</b>	Validation par l'OSS du Livrable L3 (Rapport final de l'ADT incluant les ajustements issus de l'atelier national de validation)	<b>50 %</b> du montant total du contrat

## 10. PRESENTATION DU DOSSIER

### 10.1. Offre technique

- Une proposition technique de 5 pages maximum, contenant une méthodologie succincte expliquant l'approche, la façon dont la consultance sera réalisée ainsi qu'un plan de travail comprenant les différents livrables dont la réalisation sera rattachée aux modalités des paiements ;
- Un Curriculum Vitae établissant le niveau de formation exigé ainsi qu'une expérience dans des domaines de la consultance ou ceux similaires de l'expert (selon le modèle standard de CV de l'OSS téléchargeable au lien suivant : [[Modèle CV OSS](#)]) ;
- Un tableau détaillant les références pertinentes relatives à la mission de l'expert proposé ;
- Modèle de déclaration sur l'honneur dûment rempli (**Annexe 2**) ;
- Copies des Diplômes ;
- Autres références jugées utiles.

### 10.2. Offre financière

L'offre financière comprendra les pièces suivantes :

- Une fiche de soumission de l'offre financière conformément au formulaire en **annexe 1**.

## 11. EVALUATION

La sélection des offres comprendra deux étapes : Une première étape relative à l'évaluation des offres techniques suivie d'une seconde étape relative à l'évaluation des offres financières.

### 11.1. Offre technique

L'évaluation technique se fera séparément et indépendamment de toute considération financière. Elle sera notée sur **100 points sur la base des critères mentionnés dans le tableau ci-dessous** :

Pour être éligible, l'offre technique du candidat doit obtenir **la note minimum de 70 sur 100.**

**Le barème de l'évaluation est le suivant :**

Rubrique	Points
<b>Qualifications générales</b> / Diplômes : Minimum Bac+5 en gestion des ressources naturelles, avec une spécialisation en eaux souterraines ou en hydrologie	15
<b>Méthodologie de travail</b> : clarté, structuration des étapes et adéquation avec les délais et objectifs spécifiques du projet	15
Expérience en processus d'élaboration d'ADT selon les méthodologies du FEM ou en élaboration de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ou document similaire ; Une aptitude à intégrer des dimensions socio-économiques, environnementales et juridiques dans une approche multidisciplinaire	30
Expériences dans la gestion des ressources en eau dans un contexte transfrontalier ; Une expertise dans l'utilisation de méthodologies et outils liés à la gestion intégrée des ressources en eau ;	30
Maîtrise des outils bureautiques et des logiciels de cartographie	5
Connaissances linguistiques (Français + Anglais)	5
<b>Total</b>	<b>100</b>

### 11.2. Offre financière

L'évaluation financière ne concernera que les offres des soumissionnaires pré-qualifiés après l'évaluation technique.

Les notes des offres financières (Nf) seront calculées comme suit :

$Nf = 100 \times Fm/F$ , avec :

- Nf : Note financière du soumissionnaire
- Fm : Proposition financière la plus basse des offres retenues techniquement
- F : Proposition financière du soumissionnaire

### 11.3. Évaluation finale

Les offres seront classées en fonction de leur note globale (NG) selon la formule suivante :

$NG = [Nt \times (70\%)] + [Nf \times (30\%)]$

- NG : Note globale
- Nt : Note technique
- Nf : Note financière

Le choix du sera porté sur l'offre ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée



## 12. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE

Les offres doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [procurement@oss.org.tn](mailto:procurement@oss.org.tn) en mentionnant la référence : « **Développement de l'ADT Nationale [AC/OSS/SMAS\_Développement-ADT/160725-26]** » dans l'objet du mail.

**La date limite de la réception des offres est fixée au 6 août 2025 à 23h59 (Heure de Tunis) et 22h59 (GMT).**

## Annexe 1 - Fiche de soumission de la proposition financière

Offre adressée à (entité de passation de marché et d'élimination) :	
Date de l'offre financière :	
Numéro de référence du marché :	
Objet du marché :	

**Le prix total de notre offre est : \_\_\_\_\_**

Nous confirmons que les tarifs indiqués dans notre offre financière sont fixes et fermes pour la période de validité et ne feront l'objet d'aucune révision ou variation.

**Offre financière autorisée par :**

**Signature :** \_\_\_\_\_

**Nom** \_\_\_\_\_

**Position :** \_\_\_\_\_

**Date :** \_\_\_\_\_

**Autorisé pour et au nom de :**

**Le consultant :** \_\_\_\_\_

Signature et cachet du représentant légal du consultant



## Annexe 2 - Modèle de déclaration sur l'honneur

**Objet de l'appel d'offres :** .....

Je soussigné (nom et prénom) : .....

Nationalité : .....

Agissant en qualité de : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Inscrit au registre du commerce sous le n° ..... le ..... à .....

Matricule fiscal : .....

- **Déclare sur l'honneur :**

1. N'avoir jamais été en liquidation judiciaire et n'avoir jamais fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire pour quelques motifs que ce soit,
2. m'engager à ne pas recourir, par moi-même ou par personne interposée, à des pratiques pouvant être qualifiées de malversation, de fraude ou de corruption dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché,
3. m'engager dans le cas où mon offre est retenue, à respecter les procédures en vigueur à l'OSS et l'obligation de réserve et du secret professionnel pour tous les faits et/ou informations que j'aurais à connaître,

- **Certifie** l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon offre.
- **Certifie** que je n'ai aucun lien de parenté avec aucune personne recevant une rémunération quelconque de l'OSS
- **Reconnais** avoir pris connaissance que toute imprécision ou erreur et tout manquement pouvant être relevée dans le contenu de mon offre ainsi que le non-respect des conditions de participation, sont des causes de rejet de ma candidature.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du représentant légal du consultant

## Annexe 3 - Proposition d'une table des matières de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière

Table des matières, figures et tableaux

Remerciements

Institutions participantes

### Résumé

#### 1. Introduction

##### 1.1 Contexte

##### 1.2 Description du système

##### 1.3 Objectifs de la TDA

#### 2. Approche TDA

##### 2.1 Méthodologie de l'ADT

*2.1.1 Identification des problèmes transfrontaliers prioritaires*

*2.1.2 Analyse des chaînes causales*

*2.1.3 Analyse des parties prenantes*

*2.1.4 Analyse de la gouvernance*

#### 3 Informations de base sur le système

##### 3.1 Portée géographique

##### 3.2 Caractéristiques

##### 3.3 Caractéristiques climatiques

##### 3.4 Ressources naturelles

##### 3.5 Situation socio-économique

#### 4 problèmes transfrontaliers prioritaires

##### 4.1 Introduction

##### 4.2 Problème transfrontière 1

*4.2.2 Description du problème et de son importance transfrontière*

*4.2.2 Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*

*4.2.3 Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers*

*4.2.4 Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)*

*4.2.5 Lacunes dans les connaissances*

*4.2.6 Conclusions et recommandations*

##### 4.3 Problème transfrontalier 2

*4.3.1 Description du problème et de son importance transfrontalière*

*4.3.2 Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*

*4.3.3 Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers*

*4.3.4 Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)*

*4.3.5 Lacunes dans les connaissances*

*4.3.6 Conclusions et recommandations*



#### **4.4 Problème transfrontalier 3 etc.**

*4.4.1 Description du problème et de son importance transfrontière*

*4.4.2 Principaux impacts environnementaux et conséquences socio-économiques*

*4.4.3 Liens avec d'autres problèmes transfrontaliers*

*4.4.4 Causes immédiates, sous-jacentes et profondes (avec diagrammes)*

*4.4.5 Lacunes dans les connaissances*

*4.4.6 Conclusions et recommandations*

#### **5 Cartographie des problèmes majeurs /risques transfrontaliers**

#### **6 Analyse des parties prenantes**

#### **7 Analyse de la gouvernance**

#### **8. Etablissement du lien entre l'ADT et le PAS**

#### **Résumé, conclusions et recommandations**

#### **Annexes**

## Annexe 5 - Exemple de Chaîne causale du grand écosystème marin du golfe du Bengale (Ca. 2011)

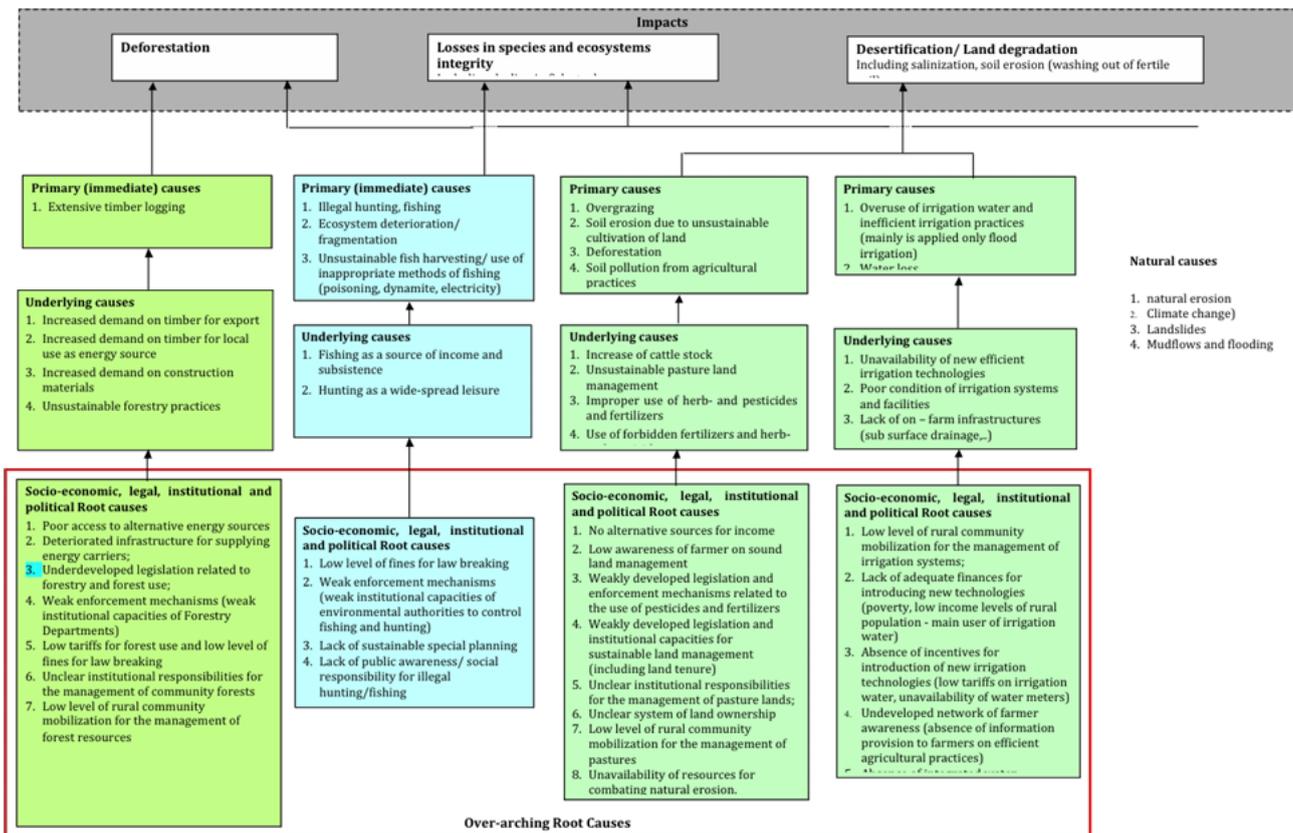
### 1. Overexploitation of marine living resources

Transboundary nature of the concern	Issues	Proximate causes	Intermediate causes	Root causes
<p>Many fish stocks shared among BOBLME countries either through transboundary migration of fish or larvae; Fishing overlaps national jurisdictions, both legally and illegally - overcapacity and overfishing in one location forces a migration of fishers and vessels to other locations; All countries (to a lesser or greater degree) are experiencing difficulties in implementing fisheries management, especially the ecosystem approach.</p>	Decline in overall availability of fish resources	Excessive fishing effort and overcapacity; Unselective fishing practices and gear	Increasing fishing effort, especially trawlers and purse seiners; Illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing, both national and international; Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; Strong incentives to encroach into areas with better returns; High consumer demand for food fish
	Changes in species composition of catches	Excessive fishing effort and overcapacity; Unselective fishing practices and gear	Increasing fishing effort, especially trawlers and purse seiners; Illegal, unregulated and unreported (IUU) fishing, both national and international Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; Strong incentives to encroach into areas with better returns; High consumer demand for food fish; High consumer demand for seed and fish meal for aquaculture
	High proportion of juvenile fish taken	Unselective fishing practices and gear	Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; High consumer demand for food fish; High consumer demand for seed and fish meal for aquaculture;
	Changes in marine biodiversity plus vulnerable/endangered spp.	Destructive fishing methods	Weak fisheries MCS and enforcement	"Open access" regime; High consumer demand for food fish

#### Brève analyse

- bon niveau de détail
- Pas de lien entre les causes mais très logique
- Relie les causes aux impacts - une bonne idée
- Facilité pour un décideur à traduire en action.

## Annexe 6 - Exemple de la Chaîne causale du bassin du fleuve Kura Aras (Ca. 2006)



### Brève analyse

- Bon niveau de détail
- Quelques liens et logique
- Relie les causes aux impacts : une bonne idée
- Facilité pour un décideur à traduire en action